

2C Conciergerie,
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 500 €
Siège social : 39 La Bachellerie du Nord 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
RCS et immatriculation : LIMOGES 925020299

Assemblée Générale DE CLOTURE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 06/06/2024

Le 06/06/2024, à 14h00, Madame CELERIER Claire, associé unique de la société 2C Conciergerie demeurant 39 Rue de La Bachellerie 87500 Saint Yrieix La Perche, gérant, a pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de liquidation
- Répartition du solde de liquidation
- Constatation de la clôture des opérations de liquidation
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES DE LIQUIDATION

Madame CELERIER Claire, associé unique, approuve les opérations de liquidation ainsi que les comptes définitifs qui en résultent, faisant ressortir un solde à « Zéro » de 0,00 euro.

DEUXIEME DECISION – REPARTITION DU SOLDE DE LIQUIDATION

L'associé unique décide de répartir le solde à « Zéro » de liquidation s'élevant à 0,00 euro de la façon suivante : « attribution au profit de l'associé unique ».

TROISIEME DECISION – CLOTURE DEFINITIVE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION

L'associé unique donne quitus au liquidateur de sa gestion. Il constate la fin des opérations de liquidation et prononce la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs à Madame CELERIER Claire pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Mme CELERIER Claire

